



Rebais

Mise en séparatif des
réseaux d'assainissement
du centre-ville

Travaux en domaine privé

Réunion publique
d'information

03 octobre 2023

Contexte global

Programmation en 2018
de 3 tranches de travaux
afin de réhabiliter les
réseaux d'assainissement
de la commune

Tranche 1 : Promenades de
l'Ouest / Libération – St Aile

Tranche 2 :
La Boyère - Boulivillers

Tranche 3 :
Centre Ville

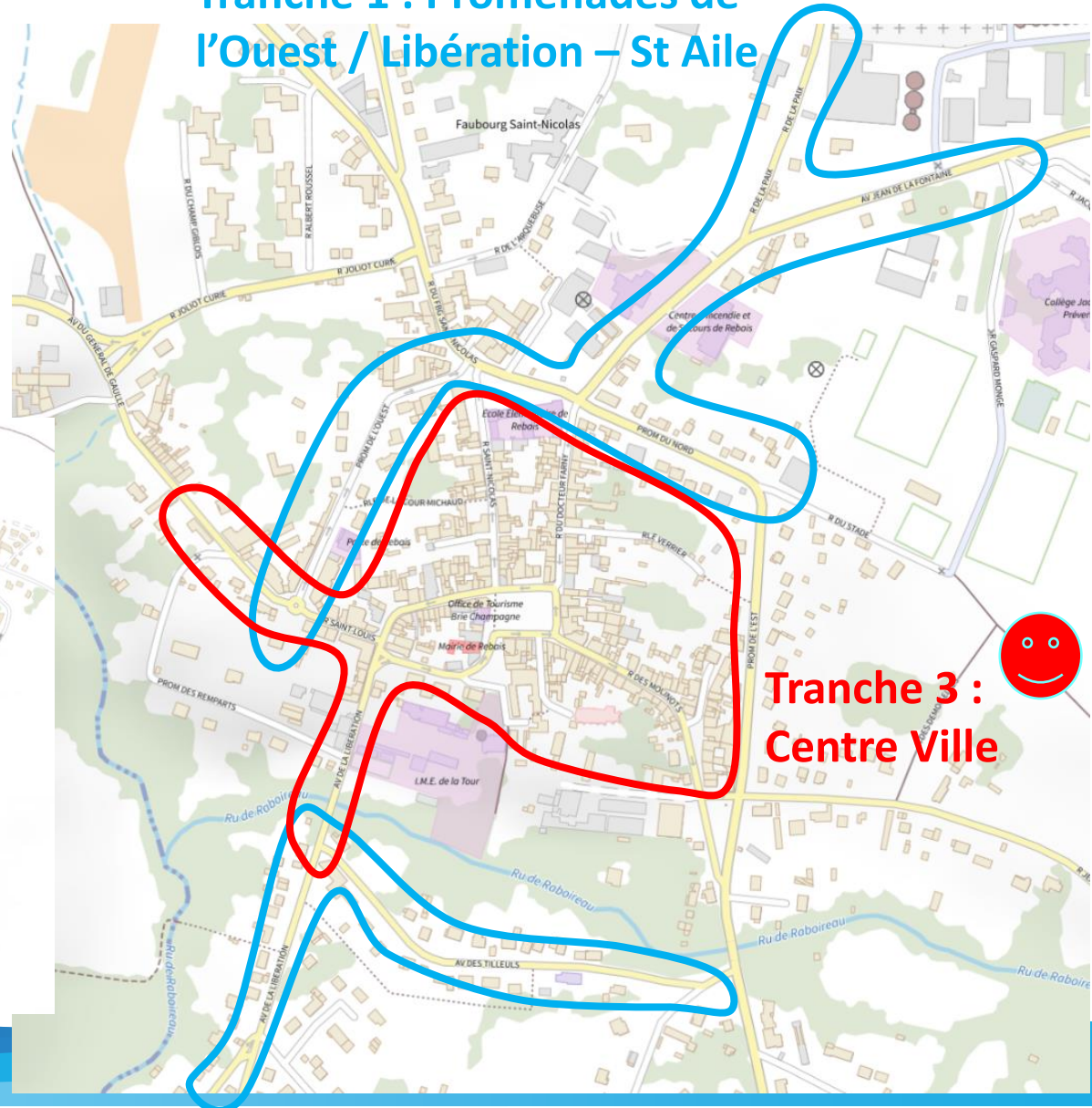
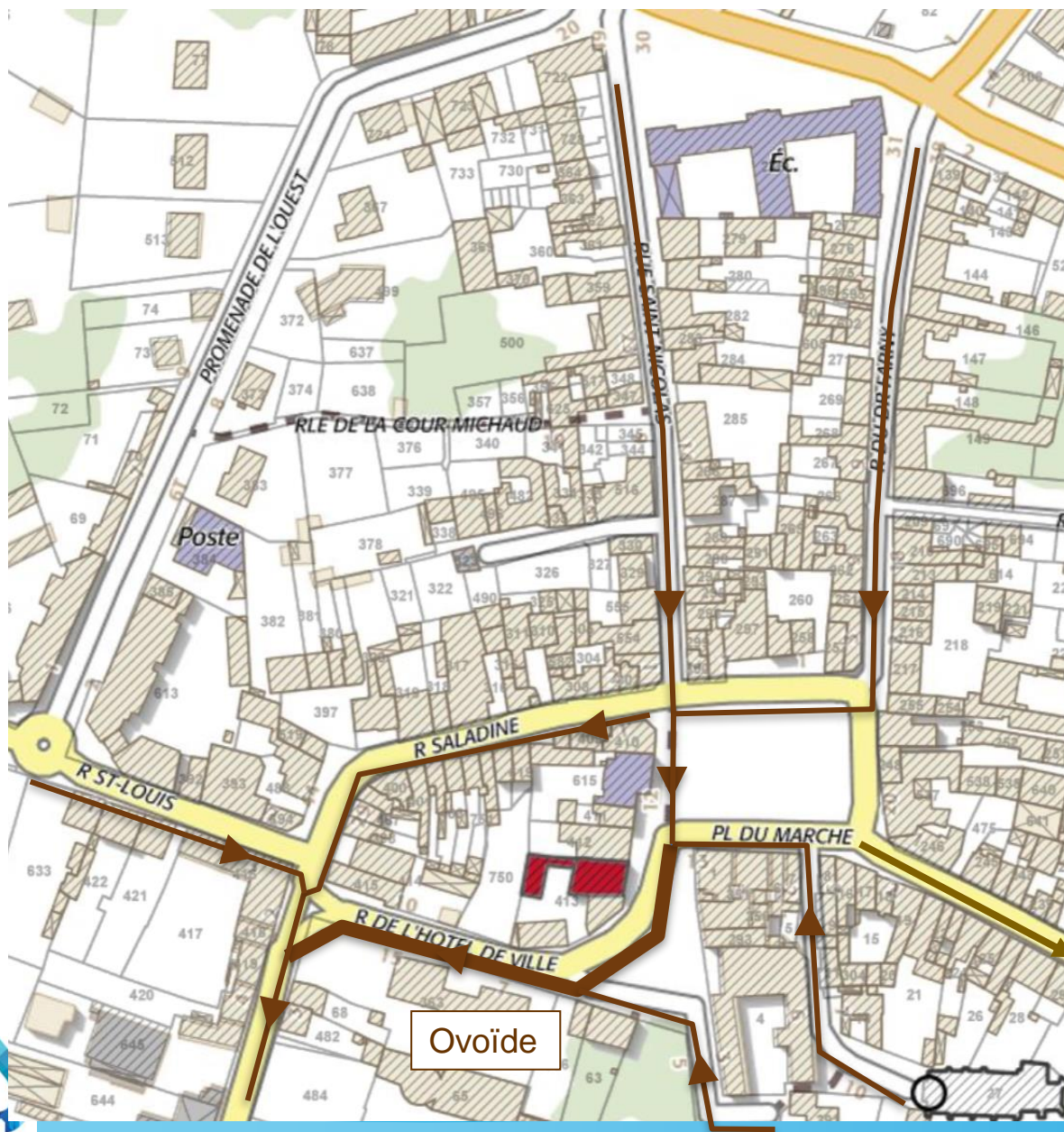


Schéma de collecte actuel centre ville



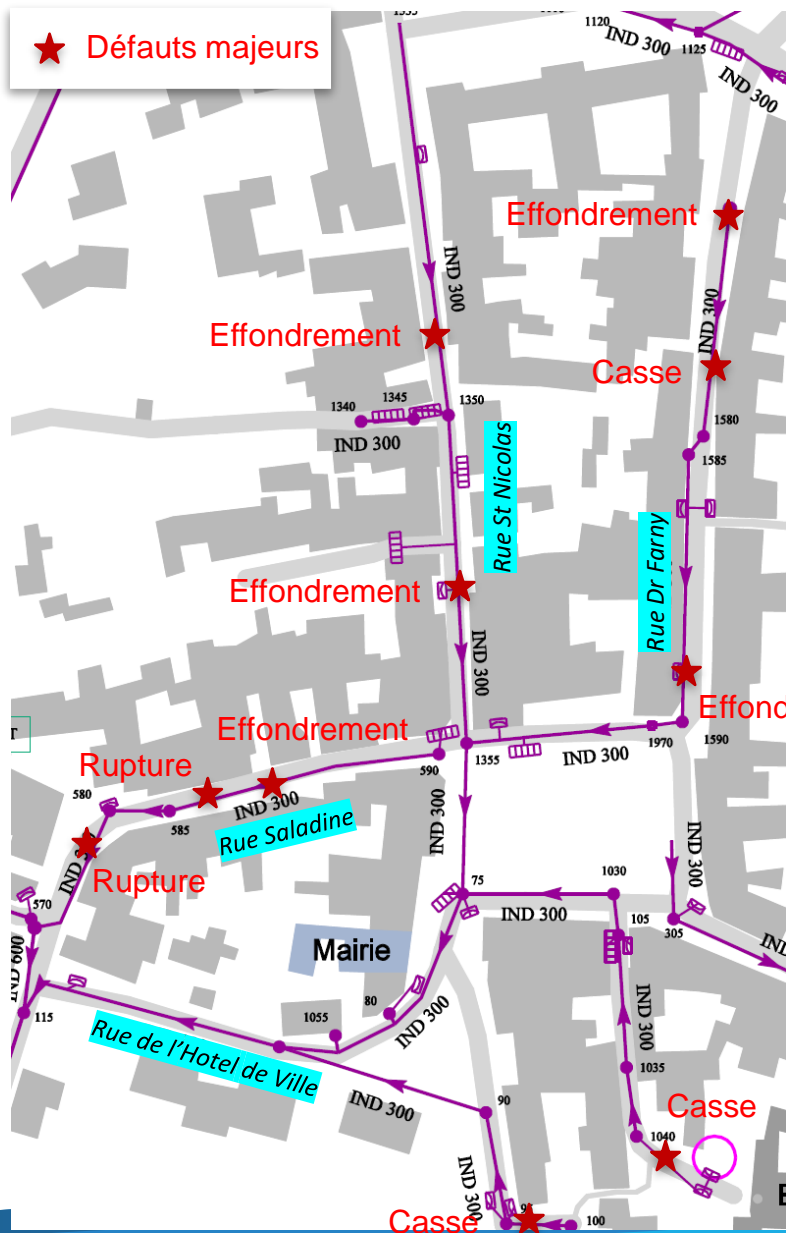
Légende :

— Réseau unitaire existant

▶ Sens de l'écoulement



Inspections télévisées

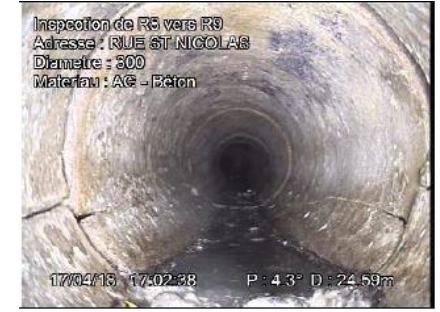


- **St Nicolas :**
 - 141 ml inspectés sur 175 (80%)
 - Principaux défauts : Effondrements (vide visible), réseau attaqué chimiquement, nombreuses fissures, piquages burinés, décentrages
- **Dr Farny :**
 - 153 ml inspectés sur 209 (73%)
 - Principaux défauts : Effondrements et casse, fissures, piquages burinés
- **Saladine :**
 - 87 ml inspectés sur 112 (77%)
 - Principaux défauts : Effondrements et casse, nombreuses fissures, piquages burinés
- **Hotel de Ville :**
 - 138 ml inspectés sur 164 (77%)
 - Principaux défauts : Casse sur les antennes, nombreux branchements pénétrants



Inspections télévisées

- Saint Nicolas



- Farny



Réseau en TRES mauvais état → Réhabilitation par l'intérieur impossible

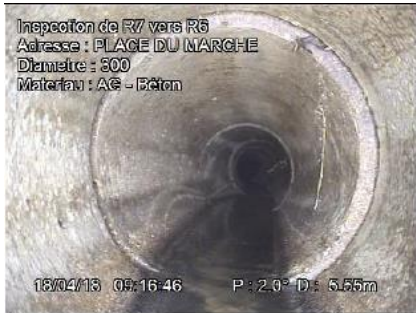


Inspections télévisées

- **Saladine**



- **Hôtel de Ville**



Réseau en TRES mauvais état ➡ Réhabilitation par l'intérieur impossible



Contexte des travaux

Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement dans le centre-ville de Rebais à réaliser sous domaine public

Explications

Réseau unitaire très endommagé
risque d'effondrement + collecte eaux claires importante

 **Problème**

Dysfonctionnement du réseau et de la STEP

 **Solution**

Travaux mise en séparatif sur le réseau d'assainissement

⇒ Travaux sur les réseaux d'assainissement coordonnés aux travaux d'eau potable et de voirie afin d'optimiser les investissements et limiter les nuisances pour la population



Périmètre des travaux

❖ Création réseau EU

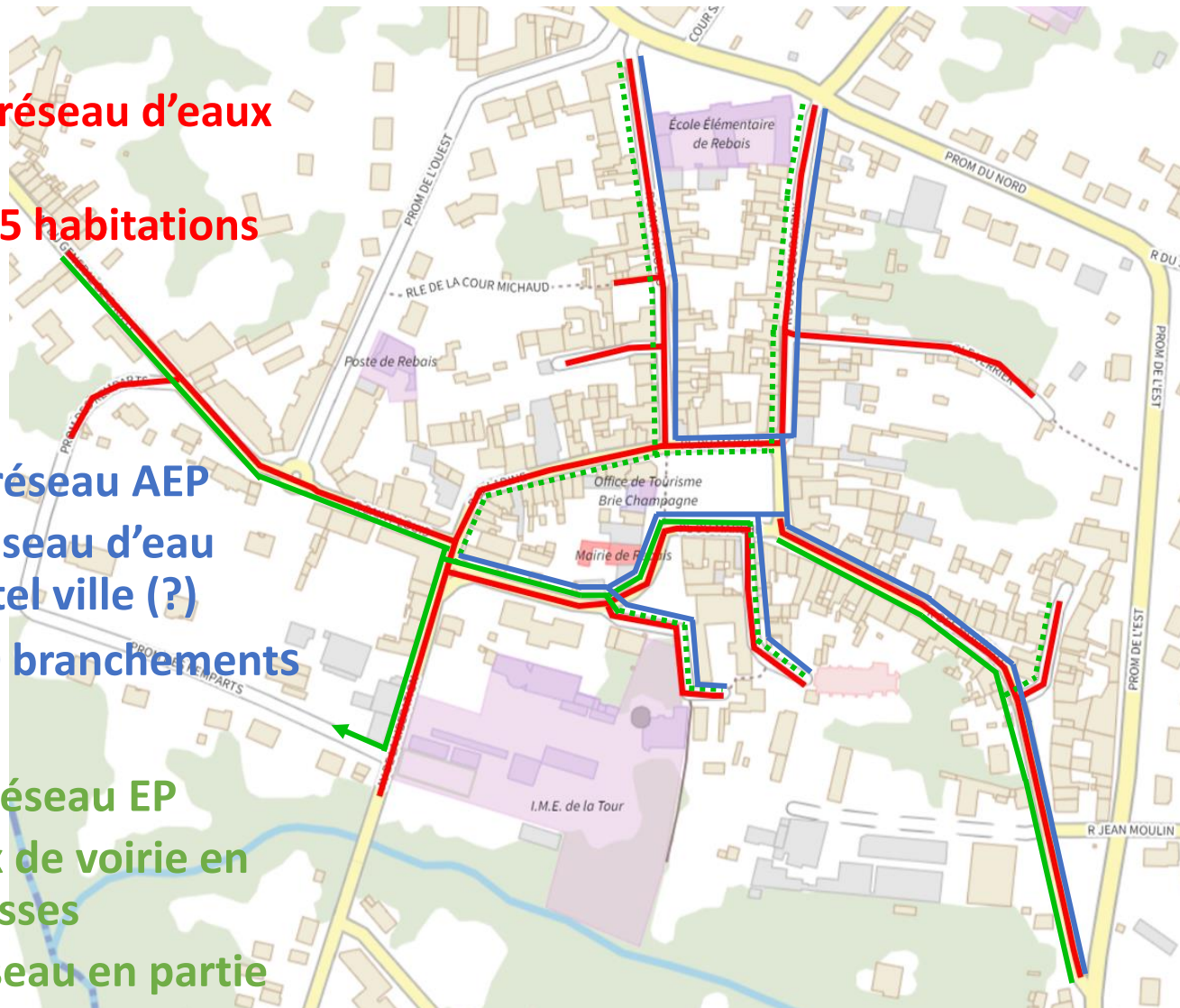
- Pose de 1 610 ml de réseau d'eaux usées séparatif
- Raccordement de 285 habitations au réseau séparatif

❖ Renouvellement du réseau AEP

- Pose de 900 ml de réseau d'eau potable + 170 ml Hotel ville (?)
- Reprise de 190 à 200 branchements

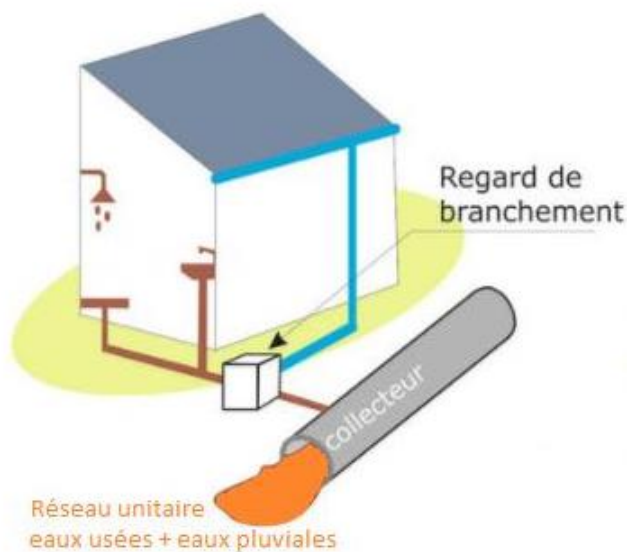
❖ Remise à niveau du réseau EP

- Gestion avec travaux de voirie en partie haute et impasses
- Réhabilitation du réseau en partie basse suivant besoin



Conséquences sur votre installation

Situation avant travaux



Situation après travaux



**Création d'un réseau
d'assainissement des eaux usées
strictes**

**Réseau unitaire conservé en réseau
d'eaux pluviales**




Organisation mise en place

Action groupée conduite par la CC2M

Subvention de l'Agence de l'Eau

Conditions :

- ✓ Au moins 80 % des habitations concernées adhèrent à l'opération
- ✓ Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (suivi des chantiers) entre le particulier et la collectivité
- + Mise en place d'un fond de péréquation pour aider les usagers 

!/ \ Travaux de requalification de voirie réalisés dans la continuité des travaux d'assainissement => impératif que les travaux en domaine privé soient faits dans le même temps



Règlementation

Obligation de raccordement :

- 2 ans pour mettre en conformité son branchement à compter de la mise en service du nouveau réseau (Article L 1331-1 CSP)
- Contrôle de conformité réalisé pour s'assurer du bon raccordement

Sanction pour défaut de raccordement :

- Majoration de la redevance assainissement de 100 % jusqu'à la réalisation des travaux



Etapes clés



De octobre 2023
à décembre 2023

Etape 1 : Visites domiciliaires par l'entreprise JBM

Appel des riverains au numéro indiqué en fin de réunion pour prise de rendez-vous

Boitage courrier pour prise de rendez-vous

Visite domiciliaire (état existant / projet de raccordement)

Réalisation plan et estimation des travaux

!/ \ Visites doivent être réalisées « de jour » => changement d'heure fin du mois d'octobre



Etapes clés



Etape 2 : Contrôle des plans et estimations par ICAPE

Contrôle de la cohérence des plans et estimations réalisés par JBM
Intégration des plans dans le marché des travaux domaine public
(altimétries pour le raccordement des sorties EU et EP des habitations)



Etapes clés

80 % de participants



Etape 3 : Convention de mandat d'exécution des travaux / retour :

Transmission de l'estimation aux riverains + projet de convention par voie dématérialisée

Signature de la convention (sous 30 jours) avec accord du projet de raccordement et de l'estimation

Constitution du dossier de subvention → **accord si au moins 80 % de participants**



Etapes clés

1

Visite
entreprise JBM

2

Vérification
plan / estimation

3

Signature de
la convention

4

Travaux

A partir de
juin 2024

Etape 4 : Travaux en domaine privé (suivant l'organisation des travaux publics)

Réunion de piquetage avec constat de huissier

Réalisation du planning

Réalisation des travaux de raccordement de l'habitation

Contrôle de la bonne exécution de travaux

Contrôle de conformité des travaux au colorant à l'avancement avec la CC2M ICAPE et l'Entreprise - réception des travaux

Paiement des travaux par le particulier (déduction faite de la subvention) à réception du titre du trésor public. La facture est adressée à la fin de l'opération (conventions validées)



Détails de l'étape 1 : Visite de l'entreprise

Période de Octobre à Décembre 2023

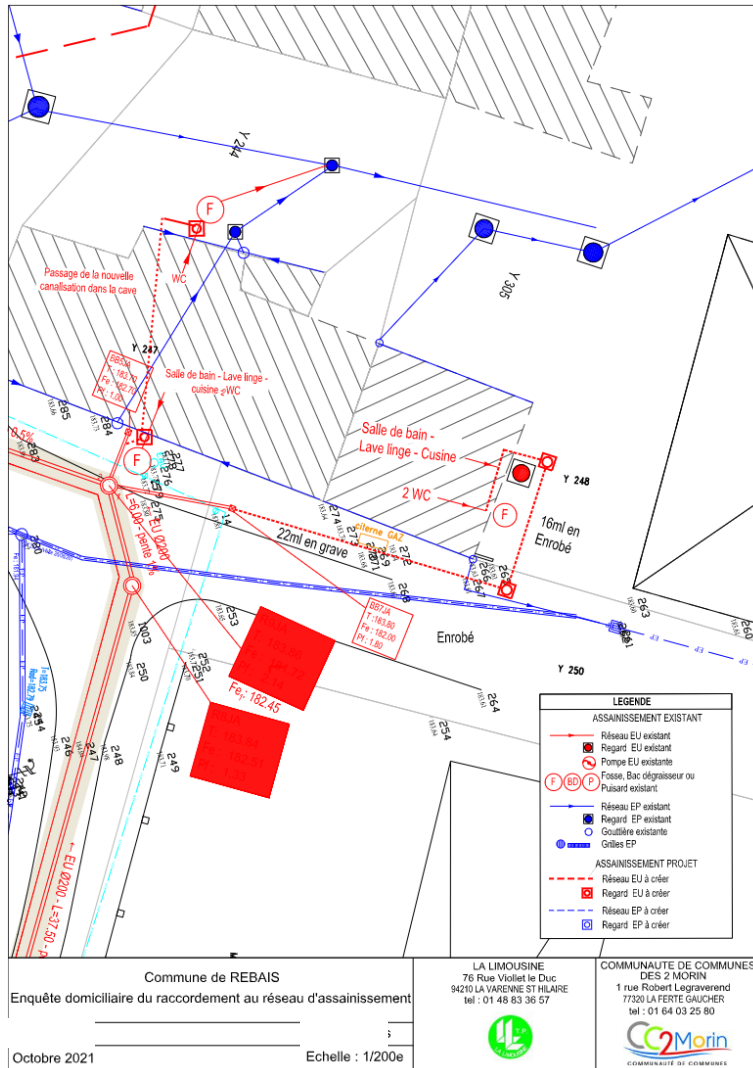
1. Prise de rendez-vous

2. Réalisation de la visite (Durée moyenne : 1h)

- ✓ Test au colorant des EU/EP existant
⇒ Localisation des points de rejet (EU-EP)
- ✓ Relevé des caractéristiques de la parcelle (pente, végétation, aménagement au sol)
- ✓ Détermination du projet de raccordement au nouveau réseau : proposition technique de l'entreprise
- ✓ Réalisation du plan projet et de l'estimation
- ✓ Marquage du positionnement de la boîte de branchement en limite de domaine publique (spit)



Exemple plan et estimation



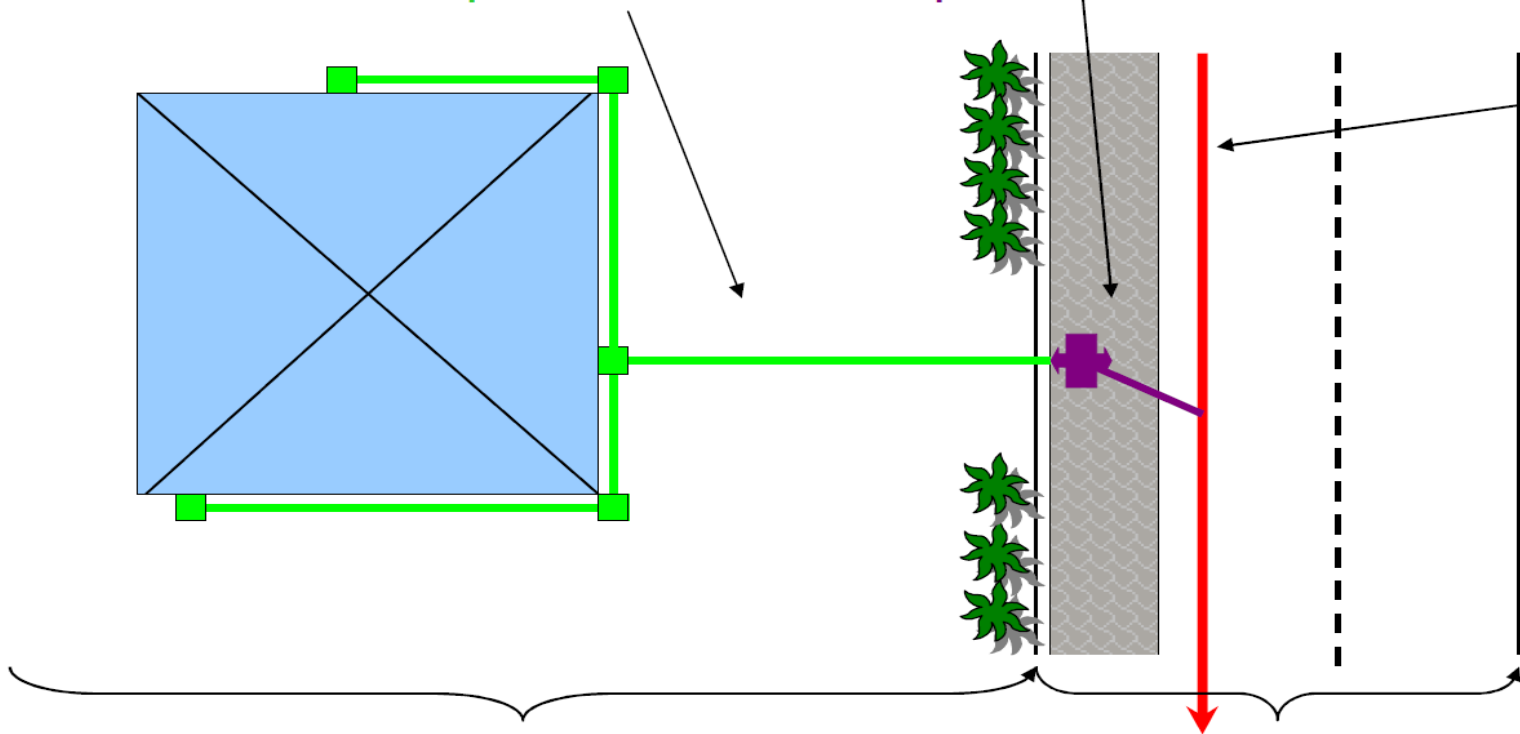
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 MORIN					
COMMUNAUTE DE COMMUNES					
C2Morin					
Mise en séparatif des systèmes d'assainissement privés Rebaus					
N°	Libellé	Unité	Prix Unitaire (€ H.T.)	Quantité	Prix Total (€ H.T.)
TRANCHE FERME					
0 Etudes					
0.1	Etudes exécution	f	410,00 €	1	410,00 €
Sous total 0 : Etudes					410,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE					
1 Opérations préliminaires					
1.1	Constat d'huissier avant démarrage des travaux	f	180,00 €	1	180,00 €
1.2	Installations de chantier	f	90,00 €	1	90,00 €
1.3	Sondage pour recherche de dispositif existant et piquetage des réseaux existants	f	150,00 €	1	150,00 €
Sous total 1 : Opérations préliminaires					420,00 €
2 Terrassements, canalisations et regards					
2.1 Canalisations					
2.1.1	Fourniture et pose de canalisation PVC type CR8 Ø110 mm en tranchée	ml	120,00 €	38	4 560,00 €
2.1.2	Fourniture et pose de canalisation PVC type CR8 Ø125 mm en tranchée	ml	130,00 €	0	0,00 €
2.1.3	Fourniture et pose de canalisation sous pression PEHD Ø63mm en tranchée	ml	75,00 €	0	0,00 €
2.1.4	Plus-value pour profondeur de tranchée > 1,50 m	ml	125,00 €	0	0,00 €
2.1.5	Plus-value pour terrassement par travail manuel	ml	250,00 €	3	750,00 €
2.1.6	Plus-value pour terrassement en terrain rocheux ou maçonnerie	ml	250,00 €	0	0,00 €
2.1.7	Fourniture et pose de canalisation PVC Ø110mm sur mur ou plafond	ml	100,00 €	0	0,00 €
2.2 Passage particuliers					
2.2.1	Passage sous muret	u	50,00 €	0	0,00 €
2.2.2	Perçement de mur extérieur d'habitation	u	280,00 €	0	0,00 €
2.2.3	Passage sous haie	u	200,00 €	0	0,00 €
2.3 Regards					
2.3.1	Fourniture et pose de regard 40 x 40	u	354,00 €	3	1 062,00 €
2.3.2	Plus-value pour profondeur > 1,50 m	dm	150,00 €	0	0,00 €
2.3.3	Réfection de regard existant	u	290,00 €	1	290,00 €
2.3.4	Raccordement sur regard existant	u	10,00 €	0	0,00 €
2.4 Raccordement					
2.4.1	Raccordement du réseau privé au réseau en attente	u	250,00 €	1	250,00 €
Sous total 2 : Terrassements, canalisations et regards					6 912,00 €
3 Ouvrages de pompage et refoulement					
3.1	Fourniture et pose d'une mini pompe pour eaux usées type machine à laver, évier (excepté WC) y compris raccordement électrique	u	1 500,00 €	0	0,00 €
3.2	Fourniture et pose d'un poste de refoulement eaux usées y compris raccordement électrique	u	6 000,00 €	0	0,00 €
Sous total 3 : Ouvrages de pompage et refoulement					0,00 €
4 Gestion des ouvrages existants					
4.1 Vidange, désinfection et comblement à la terre					
4.1.1	d'un bac dégraisseur	f	240,00 €	1	240,00 €
4.1.2	d'une fosse septique ou toutes eaux d'une capacité inférieure ou égale à 3 000 L plus-value pour fosse septique ou toutes eaux d'une capacité supérieure à 3000 L	f	500,00 €	1	500,00 €
4.1.3	par mètre cube supplémentaire	m³	130,00 €	0	0,00 €
4.2 Vidange et désinfection pour réutilisation					
4.1.1	d'une fosse septique ou toutes eaux d'une capacité inférieure ou égale à 3 000 L plus-value pour fosse septique ou toutes eaux d'une capacité supérieure à 3000 L	f	340,00 €	0	0,00 €
4.1.2	par mètre cube supplémentaire	m³	100,00 €	0	0,00 €
4.3 Obturation de canalisation existante					
4.3	Obturation de canalisation existante	f	50,00 €	0	0,00 €
4.4	Déconnexion / reconnexion	f	200,00 €	1	200,00 €
4.5	Suppression d'un équipement (évier, robinet...)	f	500,00 €	0	0,00 €
4.6	Déplacement machine à laver	f	380,00 €	0	0,00 €
4.7	Curage de réseau	ml	10,00 €	0	0,00 €
4.8	Bv-pass d'une fosse ou d'un bac dégraisseur	f	280,00 €	0	0,00 €
Sous total 4 : Gestion des ouvrages existant					940,00 €
5 Démolition et réfection					
5.1 Démolition et réfection à l'identique					
5.1.1	de surface en enrobés	m²	50,00 €	16	800,00 €
5.1.2	de surface en dalle béton / béton désactivé	m²	100,00 €	0	0,00 €
5.1.3	de surface en dalle / carrelage	m²	150,00 €	0	0,00 €
5.1.4	de surface en graviers	m²	25,00 €	22	550,00 €
5.1.5	de surface engazonnée	m²	12,00 €	0	0,00 €
5.2 Dépose et repose à l'identique					
5.2.1	de dallage ou pavés non scellés	m²	100,00 €	0	0,00 €
Sous total 5 : Démolition et réfection					1 350,00 €
6 Autocontrôle, essais, récolement					
6.1	Dossier des ouvrages exécutés	f	139,00 €	1	139,00 €
Sous total 6 : Autocontrôle, essais, récolement					139,00 €
Montant sous-total 0 en € H.T.					410,00 €
T.V.A. 20 %					82,00 €
Montant sous-total 0 en € T.T.C.					492,00 €
Montant sous-totaux 1 à 6 en € H.T.					9 761,00 €
T.V.A. 10 %					976,10 €
Montant sous-totaux 1 à 6 en € T.T.C.					10 737,10 €
Montant total en € H.T.					10 171,00 €
T.V.A.					1 058,10 €
Montant global en € T.T.C.					11 229,10 €

Modalité de financement des travaux

Branchement
en domaine
privé

Branchement
en domaine
public

Réseau
gravitaire



Domaine Privé

Travaux réalisés par l'entreprise
retenue par la CC2M et financés par le
particulier – subvention 5 000 € TTC

Domaine Public

Financés par la CC2M

Montant de 5 000 € aide
valable jusque fin 2024



Modalités de financement des travaux

Opération groupée permet d'obtenir des subventions pour chaque habitation à condition que au moins **80 % des habitants adhèrent à la convention**

Montant de la subvention via le 11^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) : **forfait de 5 000 € par habitation**

=> Vous ne payez que la somme RESTANTE soit :

Montant travaux réalisés – Montant subvention attribuée

Si vos travaux < 5 000 € : vous ne payez rien

=> Différence va dans le FOND DE PEREQUATION pour les riverains avec des montants importants (clef de répartition)

Autres dispositifs de financement possibles spécifiques aux riverains (démarche personnelle) : Agence d'Amélioration de l'Habitat, Caisses de retraite...



Montant de 5 000 € aide
valable jusque fin 2024

Modalités de financement des travaux

2 cas possibles

CAS 1		CAS 2	
Montant des travaux > 5 000 €		Montant des travaux < 5 000 €	
Devis =	7 000 € TTC	Devis =	4 000 € TTC
Subvention =	5 000 €	Subvention =	5 000 €
Reste à payer =	2 000 € TTC	Reste à payer =	0
		Fond péréquation =	1 000 € TTC

Fond de péréquation (bourse) = aider les habitants qui ont des montants de travaux élevés



Valoriser ses eaux pluviales à la parcelle

- **Lors des enquêtes de l'entreprise :**
 - Identification des opportunités de gestion des eaux pluviales à la parcelle
 - Proposition de solutions adaptées à votre terrain
 - Chiffrage de la solution proposé dans une estimation distincte : vous pourrez décider ou non de réaliser les travaux
- **Réalisation des travaux de valorisation des eaux de pluie subventionnable par l'AESN**

Montant de la subvention via le 11^{ème} Programme
de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

**Maison individuelle :
Forfait de 1000 € / habitation**

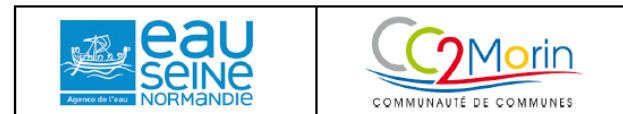
- ⇒ **Les travaux sur le réseau eaux usées sont obligatoires**
- ⇒ **Les travaux pour la gestion des eaux pluviales sont libres : c'est une aide complémentaire proposée par la CC2M**



Contenu de la convention

Définition des règles des parties réciproques :

- **Rappel des obligations**
 - Nécessité que le propriétaire fournisse toutes les informations concernant les travaux à réaliser qui conditionnent l'établissement du devis
 - Critères d'éligibilités obligatoires (au moins 80% d'adhésion, signature de la convention, réalisation des travaux par l'entreprise désignée)
- **Détail de la réalisation des travaux par l'entreprise**
- **Détail des modalités financières pour les travaux**



CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT PRIVE ACTUELLEMENT RACCORDES

Nom et prénom (propriétaires)	
Adresse	
Lieu-dit	
Code Postal	77 510
Commune	Rebais

J'accepte les modalités de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CC2M la convention dûment complétée et signée, avant le 30/06/2022.

Nom, Prénom et Date :

Signature pour accord :

Je refuse les termes de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CC2M la convention signée, avant le 30/06/2022, afin d'être complètement désengagé.

Nom, Prénom et Date :

Signature pour accord :

Convention travaux de raccordement à l'assainissement collectif – Rebais



Contenu de la convention

- **Garanties**
 - Décennale sur les ouvrages réalisés par l'entreprise (regard, canalisation)
 - Annuelle sur les anomalies constatées : difficultés d'écoulement, affaissements...
 - Bon fonctionnement de 2 ans pour les postes de refoulement

- **Point spécifique :**
 - Les copropriétaires qui possèdent un chemin en commun devront établir une convention de servitude de passage (chez le notaire) avant signature de la convention de mandat pour les travaux

⇒ **Vous aurez 2 estimations séparées si vous souhaitez mettre en place une solution pour valoriser vos eaux pluviales :**

- Une estimation pour vos travaux d'assainissement
- Une estimation pour vos travaux de valorisation des eaux pluviales



CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT PRIVE ACTUELLEMENT RACCORDES

Nom et prénom (propriétaires)	
Adresse	
Lieu-dit	
Code Postal	77 510
Commune	Rebais

J'accepte les modalités de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CC2M la convention dûment complétée et signée, avant le 30/06/2022.

Nom, Prénom et Date :

Signature pour accord :

Je refuse les termes de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CC2M la convention signée, avant le 30/06/2022, afin d'être complètement désengagé.

Nom, Prénom et Date :

Signature pour accord :

Convention travaux de raccordement à l'assainissement collectif – Rebais



Planning prévisionnel

- Enquêtes domiciliaires par l'entreprise : Octobre à décembre 2023
- Envoi des conventions aux administrés : à l'avancement des enquêtes
- ⇒ **Retour des conventions signées : sous 30 jours à compter de l'envoi**
- Etablissement et envoi du dossier de subvention à l'AESN : Mars à mai 2024
- Retour attendu (accord financement) : Juin 2024
- Début des travaux en domaine privé : Suivant l'organisation des travaux publics

⇒ Des questions sur les conventions ?

ICAPE au 01.60.26.51.28

Service assainissement de la CC2M 01.64.04.52.45



Pour prendre rendez-vous :

Entreprise JBM

06 38 90 42 70

Avez-vous des questions ?

